



LES SCIENCES UNIES  
POUR UN AUTRE DÉVELOPPEMENT  
AVEC ET POUR NOS SOCIÉTÉS

**MSHSUD**

La MSH SUD lance son appel à projets 2020+ :

# « Effets et leviers des crises sanitaires et environnementales »

---

**Date limite de dépôt : 15 octobre 2020**

Renseignements et dossiers de candidature sur [mshsud.org](http://mshsud.org)

MSH SUD // Appel à Projets 2020+



Eu égard à l'impact de la crise de la COVID 19 sur l'activité de la Maison des Sciences de l'Homme « Sciences et société Unies pour un autre Développement », et tout particulièrement sur celle de ses équipes-projets, il a été décidé de **reporter d'un an la publication de l'appel à projets blanc** prévue initialement cette année.

Cependant, parce que la MSH SUD et son projet sont pleinement concernés et mobilisés par la thématique des « Crises sanitaires et environnementales » autour de laquelle l'Inserm et le CNRS viennent d'initier la coordination [HS3P-CriSE](#), soutenue par le **Réseau national des Maisons des Sciences de l'Homme (RnMSH)**, la MSH SUD propose en 2020 de lancer un **appel à projets incitatif<sup>1</sup>** :

### **« Effets et leviers des crises sanitaires et environnementales »**

La « crise de la COVID 19 » interpelle chaque individu en tant que parent, enfant, habitant d'un territoire, professionnel, citoyen... La crise n'a pas manqué d'interpeller également la recherche, jaillissant sur les terrains d'enquête des chercheurs, travaillant leurs objets, revisitant leurs champs de recherche, suscitant réactions et débats dans leurs communautés, invitant à dépayser certaines de leurs approches, questionnant leurs pratiques et leurs postures (de chercheurs comme d'enseignants)..., suscitant ainsi des réflexions dans tous les champs du savoir – en témoigne par exemple la richesse de la [veille scientifique](#) opérée sous l'égide de la MSH Paris Saclay.

Au-delà, la « crise de la COVID 19 » invite à prendre de la hauteur par rapport à l'évènement en considérant, globalement, 1/ la question des crises environnementales et sanitaires auxquelles nos sociétés paraissent aujourd'hui structurellement confrontées, 2/ la question de leurs effets globaux (sociaux, politiques, économiques, culturels, etc.), et 3/ la complexité des « réponses » que la recherche peut être amenée à nourrir, aux interfaces entre les disciplines et champs de recherche, et entre recherche et action de terrain.

Dans les laboratoires, les réseaux de recherche, les universités, les organismes, mais aussi à l'articulation entre mondes académiques et non-académiques, les initiatives se sont multipliées durant « le confinement », dans une stimulante dynamique ascendante et collaborative renouant avec une certaine culture de la recherche, ouverte, pionnière et collective – en témoigne par exemple la constitution participative de la base de données « [Code-Virus](#) » sous l'égide de la MSH-Alpes ou celle du réseau international [World Pandemic Research Network](#).

Le CNRS et l'Inserm, sous l'égide des Alliances Aviesan et Athena et en collaboration avec le Réseau national des Maisons des Sciences de l'Homme (RnMSH), se sont donné pour mission de tenter de coordonner et de structurer toutes ces démarches à travers la coordination [HS3P-CriSE<sup>2</sup>](#).

---

<sup>1</sup> Cet appel fait suite à l'[AAP fléché « Santé et environnement »](#) publié par la Maison des Sciences de l'Homme SUD à l'été 2018.

<sup>2</sup> Visant à soutenir des initiatives autour de la recherche sur la Covid 19 et, plus généralement, sur les maladies infectieuses et les grandes crises sanitaires et environnementales, cette action « est prévue à long terme ; elle

Dans ce cadre, la MSH SUD propose un AAP fléché autour de **la question des crises environnementales et sanitaires et de leurs effets globaux, et tout particulièrement sur leurs éventuels effets « leviers » en termes de changements organisationnels et plus largement d'ouverture du champ des possibles.**

Ces effets leviers sont entendus de plusieurs manières. Il pourra, par exemple, s'agir de montrer en quoi la proclamation de l'état d'urgence ainsi que les mesures prises pour faire face au choc de la pandémie entraînent un certain nombre de changements politiques et organisationnels, non seulement profonds mais durables, dans un « retour à la normale » qui, de surcroît, s'annonce dominé par les craintes tout à fait fondées de crise économique majeure et de casse sociale désastreuse.

Plus globalement, la crise a contribué à accélérer certaines mutations, dans le monde du travail avec la généralisation soudaine du télétravail, dans le champ social et psychique avec l'imposition des mesures de distanciation physique, dans le champ pédagogique avec le développement de la formation dite « à distance », dans l'action politique avec un recours affirmé à la science et aux scientifiques pour éclairer la prise de décisions publiques, etc. Le champ scientifique lui-même n'a pas été épargné durant cette période : plusieurs controverses ont en effet mis en question les méthodologies mises en œuvre (big data), les protocoles d'évaluation (les publications dites « d'excellence » sur la sellette), les modes de financement de la recherche fondamentale (le court termisme), sans oublier la « révélation » de certains conflits d'intérêts.

Elle a également permis certaines « prises de conscience », autour par exemple du vieillissement (avec des interrogations sur la « solution EHPAD »), des rapports entre santé et environnement, du rôle de l'école et de la fonction d'enseignant, mais aussi des ressources offertes par le « passé » (appelant par exemple à renouer, via la littérature et l'histoire, avec certains savoirs profanes, perdus ou disqualifiés, porteurs d'une forme de mémoire environnementale et sanitaire), etc. Ces « prises de conscience » ont là encore nourri des espaces de controverse particulièrement riches (par exemple entre principe de précaution et libertés individuelles) et contribuent aujourd'hui à élargir la base sociale de certaines mobilisations, comme par exemple autour de la crise de l'hôpital public, du changement climatique, ou encore de certaines inégalités sociales entre quartiers urbains, territoires, genres..., révélées avec une matérialité inédite durant la crise.

Au-delà, la crise a également rendu certains « impossibles » soudainement possibles : à l'échelle mondiale, les pollutions atmosphériques ont été drastiquement diminuées sous l'effet de l'arrêt brutal de certaines activités ; du jour au lendemain, des employé.e.s de bureaux se sont transformés.e.s en couturier.e.s et des ateliers ont brusquement réorienté leur production. En ce sens, la crise a globalement contribué à ouvrir l'espace des possibles ; des propositions « alternatives » se sont ainsi affirmées, dans le champ politique avec des appels à une gouvernance mieux distribuée, dans le champ économique avec la relocalisation de certaines activités et le développement d'une économie solidaire et de proximité, dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme avec la réémergence des débats autour du

---

est collaborative et pluridisciplinaire ; elle concerne les recherches menées sur la France et aussi à l'échelle mondiale avec un intérêt particulier pour les Suds » ([HS3P-CriSE](#)).

rapport villes-campagnes et plus précisément encore du rapport ville-nature, etc. Si l'on en croit certaines analyses, la crise aurait ainsi permis d'initier d'amples réflexions voire d'enclencher des changements de pratiques à toutes les échelles, de l'international au régional – avec par exemple la remise en question de certains modes de production ou de mobilité –, et jusqu'à la cellule familiale – avec par exemple l'exploration de nouveaux modes de consommation, la (re)découverte des ressources de son territoire (circuits courts, cueillette, etc.) ou d'outils plus ou moins « nouveaux » (du numérique... à la bêche, la truelle et la casserole).

Cet AAP entend ainsi inciter au développement d'études visant à **documenter** les « effets » globaux de la « crise de la COVID 19 » (au sujet desquels les quelques questionnements ci-dessus ne doivent en aucun cas être considérés comme exhaustifs) et, plus généralement, ceux des grandes crises sanitaires et environnementales de par le monde et l'histoire.

Au-delà, il s'agit d'**accompagner l'émergence ou la consolidation de consortia de recherche** afin de les aider à se connecter à d'autres initiatives et de leur permettre de répondre à des AAP de plus grande envergure (voir par exemple sur le site de l'[ANR](#)).

Enfin, cet AAP entend travailler au développement de certaines approches plus particulièrement structurantes et fédératrices pour le site Occitanie de l'Est, autour par exemple des **humanités environnementales ou médicales** ou des **approches Nord / Sud**.

**Toutes les sciences** (depuis les disciplines LLASHS jusqu'aux sciences biomédicales et sciences de l'environnement) **et les formats de travail et d'animation sont les bienvenus** ; les porteurs sont invités à se mettre en relation avec la MSH SUD dès la rentrée de septembre pour discuter des modalités de soutien possibles (voir infra « 1. Conditions générales »).

## **1. CONDITIONS GÉNÉRALES**

L'appel à projets concerne **toutes les disciplines**, sciences humaines et sociales (SHS) et autres sciences, et est destiné à **faire émerger des recherches exploratoires et transversales à fort potentiel innovant et structurant**.

Les propositions soumises doivent correspondre à une demande de soutien à programme de recherche interdisciplinaire.

**Préalablement au dépôt du projet, les porteurs de projets sont invités à s'adresser à l'équipe de la MSH SUD, chargée de les accompagner dans le processus de structuration du dossier :**

Julien Mary  
Réfèrent scientifique MSH SUD  
[julien.mary@mshsud.org](mailto:julien.mary@mshsud.org)  
04 11 75 71 71 / 06 07 85 15 65

## **2. MODALITÉS DE DÉPÔT ET CALENDRIER**

Le **dossier de dépôt**, dûment renseigné et signé, devra comporter les documents suivants :

1. Le formulaire de candidature (**fichier Excel joint**) : fiche projet, consortium, cadrage scientifique, budget demandé à la MSH SUD.  
Merci de soumettre le formulaire en format Excel et PDF en nommant les fichiers : « Form\_ACRONYMEPROJET ».
2. Les « attestations DU » dûment signées par les directeurs des laboratoires de rattachement des porteurs du projet (**voir annexe**). Merci de soumettre une copie scannée du document en format PDF sous le nom : « Lettre\_ACRONYMEPROJET\_SIGLELABO ».

L'ensemble du dossier de dépôt (formulaire de candidature et attestations des DU), respectant le format établi, devra être transmis à la MSH SUD par voie électronique, sous l'objet « AAP 2020+ MSH SUD : Dossier ACRONYMEPROJET » à : [julien.mary@mshsud.org](mailto:julien.mary@mshsud.org)

### **Calendrier :**

Publication de l'appel à projets : 9 juillet 2020.

Date limite de soumission des candidatures : 15 octobre 2020.

Démarrage des projets : 1<sup>er</sup> décembre 2020.

## **3. MODALITÉS DE SOUTIEN**

Dans la limite du budget alloué à la MSH SUD, celle-ci soutiendra un nombre défini de projets d'une **durée d'un an renouvelable**.

Ces projets seront financés annuellement (pour 2019-2020, à hauteur de **2 000€ à 10 000€** par projet).

La dotation de la MSH SUD peut contribuer à **tous les postes du budget prévisionnel** du projet, à **l'exclusion des salaires** (exception faite des gratifications de stagiaires) **et de l'achat d'équipements** :

- organisation d'évènements scientifiques,
- transport et hébergement de chercheurs invités,
- missions et enquêtes de terrain,
- édition et diffusion scientifiques,
- prestations extérieures (demandes examinées au cas par cas).

Les frais de réception pris en charge **ne peuvent excéder 20 %** de la dotation MSH.

Pour être recevables, les dépenses doivent être proportionnées et justifiées, en lien direct avec le projet et limitées à sa durée. Seules les dépenses ayant été réalisées (service fait) avant la date de fin du projet seront prises en charge.

Le soutien non financier est accordé à toutes les candidatures d'équipes-projets sélectionnées. Celles-ci bénéficient :

- d'une **reconnaissance** de fait par les établissements partenaires de la MSH SUD et bailleurs de fonds de la recherche,
- de **l'accès aux salles** de séminaire et de colloque, sous réserve de disponibilité,
- d'un **accès aux différents services de la MSH SUD**.

#### **4. CRITERES D'ELIGIBILITE**

Les vérifications de l'éligibilité des candidatures sont réalisées par l'équipe de la MSH SUD sur la base des informations disponibles à la date de clôture de soumission des propositions : 15 octobre 2020.

Les candidatures considérées comme non éligibles ne seront pas évaluées.

Les critères d'éligibilité sont :

- Respect du calendrier : la candidature doit être soumise à la date de clôture de l'appel.
- Caractère complet de la candidature : une proposition, pour être complète, doit comprendre tous les documents détaillés dans le paragraphe 3 « *Modalité de dépôt et calendrier* ».
- Les porteurs de projets ne sont autorisés à soumettre qu'une seule candidature.
- La proposition doit **s'inscrire dans le projet de la MSH SUD « les sciences unies pour un autre développement »** (voir [www.mshsud.org](http://www.mshsud.org)).
- Le projet doit avoir une **dimension intrinsèquement interdisciplinaire, associant au moins une discipline SHS**.
- La candidature doit être portée par **au moins deux chercheurs (dont au moins un du site académique, ex-Languedoc-Roussillon)**.

#### **5. CRITERES DE SELECTION**

La sélection est faite après **évaluation par le Conseil Scientifique (CS)** de la MSH SUD et **validation de son Comité de pilotage (COFIL)**. Le cas échéant, il pourra être fait appel à l'avis d'« **experts** » extérieurs afin d'éclairer les choix du Conseil Scientifique.

Les candidatures sont évaluées selon cinq critères :

- Résonance avec les missions de la MSH SUD.

- Qualité scientifique (clarté des objectifs et des hypothèses de recherche, originalité et positionnement par rapport à l'état de l'art)
- Cohérence de la méthodologie et du consortium réuni (qualité du consortium, complémentarité du périmètre interdisciplinaire de l'équipe)
- Retombées attendues du projet dans le champ scientifique et dans la société (par ex : perspectives de réponses à des AAP, etc.)
- Crédibilité du montage budgétaire et du calendrier envisagés

Une attention toute particulière sera accordée aux projets développant :

- Une **participation active à la construction de la dynamique collective et structurante de la MSH SUD** : séminaires pratiques et réflexifs, symposiums, actions de formation, recherche collaborative, etc.
- L'implication des **jeunes chercheurs** (p.e. co-portage du projet avec un doctorant et/ou post-doctorant).

## **6. SUIVI DE L'AVANCEMENT DES PROJETS SELECTIONNES**

Tous les projets sélectionnés seront **suivis par l'équipe MSH SUD, chargée de les accompagner.**

Sur la base des bilans présentés, le **Conseil scientifique de la MSH SUD proposera, ou non, la reconduction éventuelle de l'équipe-projet pour une année supplémentaire.** Sur la base de ces évaluations, le **Comité de Pilotage (COFIL)** rassemblant les tutelles et partenaires de la MSH décidera en dernier ressort des suites à donner.

En fin de contrat, les porteurs d'équipes-projets devront adresser à la MSH SUD et à son Conseil Scientifique, **au plus tard un mois après la date échéance, un rapport-bilan.** Ce dernier devra mentionner clairement :

- un état des partenaires effectivement impliqués et du réseau ainsi constitué (en insistant sur l'apport du périmètre de l'équipe ainsi constituée : coopération internationale, interdisciplinarité, etc.),
- un état des sources, des matériels et méthodologies mobilisés,
- un résumé du travail accompli (bilan scientifique),
- les modalités envisagées pour l'accès et la pérennisation des données produites ou à produire (notamment : Huma-Num et PROGEDO),
- la liste des publications réalisées, communications et autres manifestations liées au programme ou à la plateforme,
- une note sur les perspectives ouvertes par les résultats obtenus : angle problématique et objectifs affinés ; élargissement du réseau de chercheurs ; réponse(s) à des appels à projets régionaux, nationaux ou européens ; nouvelle définition de l'impact scientifique, social, culturel et/ou économique.

## **7. ENGAGEMENT DES PORTEURS**

Les porteurs de projets s'engagent à :

- respecter le présent **cahier des charges**, de même que les conventions et **chartes d'utilisation** régissant les services, plateformes et équipements mis à leur disposition,
- **citer la MSH SUD et ses partenaires** sur tous les supports de communication et toutes les publications réalisées dans le cadre de l'action soutenue, notamment par l'apposition de leurs trois logos respectifs,
- participer à **l'animation des workshops et séminaires-ateliers méthodologiques** proposés par la MSH SUD, en lien avec les thématiques portées par les équipes-projets et plateformes.

---

Rappel : Le dossier complet, dûment renseigné et **signé**, devra être transmis par voie électronique et en un seul fichier, sous l'objet « Réponse à l'appel à projets 2020+ MSH SUD », pour le **15 octobre 2020** à l'adresse suivante : [julien.mary@mshsud.org](mailto:julien.mary@mshsud.org)

À ....., le ...

**Noms et signatures des porteurs du projet :**

---

**ANNEXE : Modèle d'attestation du DU**

*LOGO DU LABORATOIRE*

*LIEU ET DATE*

Je soussigné ... , directeur du laboratoire ... , atteste avoir connaissance du projet ...  
déposé en réponse à l'AAP 2020+ de la MSH SUD.

*SIGNATURE*